

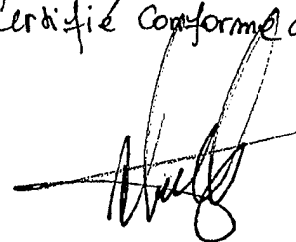
SARL A.T.I
54 ALLEE CONSTANT LESUEUR
45160 OLIVET

Comptes de clôture de liquidation

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2023 au 30/06/2024

Certifié conforme à l'original





RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté

Égalité

Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01102023		et clos le		30062024		Régime simplifié d'imposition		☒		Régime réel normal		☐							
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe												☐		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																					
Désignation de la société										Adresse du siège social											
SARL A.T.I																					
SIRET										75401701000028											
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement											
54 ALLEE CONSTANT LESUEUR																					
CLOS DE L'AUMONE																					
45160 OLIVET																					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																					
B ACTIVITÉ																					
Activités exercées										Installation machines équipements indus				Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 33 700																					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																					
2. Plus-values																					
PV à long terme imposables à 15%										PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)							
Autres PV imposables à 19%										PV à long terme imposables à 0%											
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐										Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐										Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Autres dispositifs ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐										Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐																					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐																					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐																					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																					
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD																					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :										Nom et adresse du conseil :											
SAS SOFIE 41 Rue Pierre Brossolette 91130 RIS ORANGIS																					
Tél : 01 69 02 77 60										Tél :											
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)										Identité du déclarant :											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :										Date : Lieu :											
N° d'agrément :										Qualité et nom du signataire :											
Signature :																					
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :																					

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SARL A.T.I
30062024

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL A.T.I
30062024

K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise		SARL A.T.I		54 ALLEE CONSTANT LESUEUR		Néant	
Adresse de l'entreprise				45160 OLIVET			
SIRET		75401701000028		Durée de l'exercice en nombre de mois *		9	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		30062024	
				Exercice N-1 clos le		30092023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			9 913
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			9 913
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			49 651
		072	9 341	074		9 341	6 609
	Valeurs mobilières de placement	080	50	082		50	50
	Disponibilités	084	68	086		68	3 869
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	9 459	098		9 459	60 179
	Total général (I + II)	110	9 459	112		9 459	70 092
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		30 000		30 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		2 885		2 885	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		10 553		73 135	
	Résultat de l'exercice	136		(33 979)		(62 582)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		9 459		43 438		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				15 845	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172				6 920	
	Comptes courants d'associés	173				1 614	
	Autres dettes	175				2 275	
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176					26 654	
Total général (I + II + III)				180		9 459	70 092
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	9 341	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		4 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.T.I		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062024			
				Exercice N-1 clos le 30092023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	2 537	4 515	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215	214			
		intracommunautaires	217	218	23 600	33 107	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	2 300	3 301	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	28 437	40 922		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	(1 270)	22 929	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	3 404	37 120	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	489	244	768	1 230	
	Rémunérations du personnel *			250		18 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	7 150	6 473	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	3 275	7 622	
	Dotations aux provisions			256		2 200	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	46 951		
		260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	60 278	95 574		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(31 841)	(54 652)		
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)			280		1	
	Produits exceptionnels (IV)			290	4 500	31	
	Charges financières (V)			294		20	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	6 638	7 943
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(33 979)	(62 582)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	33 979	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	279		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330			
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981					
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345					
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987					
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Zones de réhabilitation de la défense (44. terdecies)	127					
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992					
Zone de développement prioritaire (art. 44. septdecies)	993						
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647						
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352				
Bénéfice col. 1							
Déficit col. 2			354	33 700			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....94.061.....dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370				
Bénéfice col. 1							
Déficit col. 2			372	33 700			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A.T.I										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	718	442		444	718	446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460	66 655	462		464	66 655	466											
		Autres immobilisations corporelles		470	1 275	472		474	1 275	476											
		Immobilisations financières		480		482		484		486											
		TOTAL		490	68 648	492		494	68 648	496											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	519	532	199	534	718	536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550	56 941	552	3 168	554	60 109	556											
		Autres immobilisations corporelles		560	1 275	562		564	1 275	566											
		TOTAL		570	58 735	572	3 367	574	62 102	576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5		Cf. état 2033C-Détail									
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑤	⑥	⑦	⑧									
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
1																					
2																					
3																					
4																					
5	68 648	62 102	6 546	4 500	(2 046)																
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	68 648	580	62 102	582	6 546	584	4 500	586	(2 046)	581		587		589						
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595										
TOTAL		596	(2 046)	585		597		599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 30/06/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
RENAULT TRAFIC	21 117	14 571	6 546	2 500	(4 046)			
TOYOTA RAV4 HYBRID	34 538	34 538		2 000	2 000			
YAMAHA 1300 F JR	11 000	11 000						
ECHELLES H LEJARRE RAPT	718	718						
APPLE MACBOOK PRO	1 275	1 275						
Totalisation	68 648	62 102	6 546	4 500	(2 046)			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SARL A.T.I</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 200	652		654	2 200	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	2 200	682		684	2 200	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	94 061		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984	94 061		
Déficits de l'exercice						860	33 700		
Total des déficits restant à reporter						870	127 761		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	2 035	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380	5 115	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326	5 115			
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	(3 533)	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	1 537	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.I		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01102023		et clos le : 30062024	
		Durée en nombre de mois 9	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 459** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **32 937** euros et un total **charges** de **66 916** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-33 979** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2023** et finit le **30/06/2024**.

Il a une durée de **9** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Bilan Actif

		30/06/2024			30/09/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				199
	Constructions				9 714
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				9 913
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				49 651
	Autres créances	9 341		9 341	6 609
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	50		50	50
	DISPONIBILITES	68		68	3 869
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	9 459		9 459	60 179
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	9 459		9 459	70 092

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/06/2024	30/09/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 885	2 885
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	10 553	73 135
	Résultat de l'exercice	(33 979)	(62 582)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	9 459	43 438
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		1 614
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 845
	Dettes fiscales et sociales		6 920
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		2 275
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes		26 654
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	9 459	70 092
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(33 978,62)	(62 582,42)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			26 654
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				30/06/2024	30/09/2023
		France	Exportation	9 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 537		2 537	4 515
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	23 600		23 600	33 107
	Montant net du chiffre d'affaires	26 137		26 137	37 622
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 200	3 301
	Autres produits			100	
	Total des produits d'exploitation (1)			28 437	40 922
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			(1 270)	22 929
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 404	37 120
	Impôts, taxes et versements assimilés			768	1 230
	Salaires et traitements				18 000
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			7 150	6 473
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			3 275	7 622
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				2 200
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			46 951	
	Total des charges d'exploitation (2)			60 278	95 574
RESULTAT D'EXPLOITATION				(31 841)	(54 652)

Compte de Résultat 2/2

		30/06/2024	30/09/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(31 841)	(54 652)
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1
	Total des produits financiers		1
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		20
	Total des charges financières		20
RESULTAT FINANCIER			(19)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(31 841)	(54 670)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	4 500	31
	Total des produits exceptionnels	4 500	31
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 546 91	5 050 2 893
	Total des charges exceptionnelles	6 638	7 943
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 138)	(7 912)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		32 937 66 916	40 954 103 537
RESULTAT DE L'EXERCICE		(33 979)	(62 582)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			